

DOCUMENT UNIQUE

Atelier de Sensibilisation

Coût
inclus
dans votre
cotisation
annuelle



**Vous êtes chargé de rédiger le Document Unique
de votre entreprise ?**

**Répondre à
l'obligation** réglementaire.

Comprendre l'enjeu
d'une démarche de
prévention.

Savoir mener une
évaluation des risques
professionnels.



Contexte et enjeu de la sécurité et de la santé
des salariés



Processus de réalisation du Document Unique



Méthode d'identification et d'évaluation des
risques



La mise en oeuvre du plan d'action



Répond aux exigences réglementaires.
Code du travail, articles R.4542-1 à 19

LES +

- Partage d'exemples et de bonnes pratiques
- Remise d'un guide de rédaction

Durée
2h

Public concerné :

Employeurs, préventeurs, représentant du
personnel (IRP)

Intervenants : médecin du travail, infirmiers(ères)
en santé au travail, chargés de prévention

Dates et inscriptions sur notre site internet : www.smti82.fr